

# Conditions Générales de Vente

## Ets HERVOUET Yvon

SAS au capital de 8000€

Siège social : 8 rue du Bignon, 44840 Les Sorinières - Téléphone : 02 40 75 49 21 - E-mail : contact@hervouetyvon.fr

SIRET : 533 833 679 00020 - N° TVA intracommunautaire : FR09533833679

Zone d'intervention : jusqu'à 25 km autour de notre siège, selon deux zones tarifaires de déplacement.

### 1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les droits et obligations de l'Ets HERVOUET Yvon et de ses clients dans le cadre de la fourniture de prestations de maintenance, dépannage, réparation et entretien de chaudières à gaz et pompes à chaleur.

### 2. Champ d'application

Elles s'appliquent à toutes les prestations de service proposées par l'entreprise, qu'elles concernent le dépannage ponctuel, les contrats d'entretien annuels, ou les réparations incluant la fourniture de pièces.

### 3. Devis et commande

Un devis est établi avant toute intervention de dépannage. La commande devient ferme dès validation écrite du devis par le client (signature, mail ou bon d'intervention) accompagnée du versement de l'acompte demandé.

### 4. Prix et facturation

Les prix sont exprimés en euros TTC et comprennent la main-d'œuvre, le déplacement (selon zone tarifaire) et les pièces nécessaires. Toute prestation non prévue fera l'objet d'un devis complémentaire accepté par le client.

Nos interventions donnent lieu à facturation avec un minimum forfaitaire d'une demi-heure sur le lieu de travail, le décompté se faisant ensuite par tranche d'une demi-heure. Toute demi-heure commence étant due.

Les prix de nos déplacements sont fonction des deux zones d'intervention basées sur la distance entre le lieu d'intervention et notre agence.

Nos prix s'entendent pour paiement comptant et ne donneront lieu à aucun escompte.

### 5. Modalités de paiement

Le paiement est exigible à la fin de l'intervention pour les prestations ponctuelles, ou selon l'échéancier prévu pour les contrats d'entretien. Moyens acceptés : chèque, virement, carte bancaire, espèces (dans la limite légale). En cas de non-paiement, nous nous réservons le droit de refuser toute nouvelle intervention.

Les travaux exécutés sur devis le seront après acceptation écrite de ce devis par le client et seulement après versement de l'acompte demandé. Le solde de la facture de ces travaux est exigible automatiquement et de plein droit après la fin des travaux et la signature de la tablette constatant la mise en service et le bon fonctionnement de l'installation.

### 6. Retard de paiement

Tout retard de paiement entraîne, après mise en demeure, l'application d'intérêts de retard au taux légal majoré de 10 points et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

### 7. Délais et exécution des prestations

Les interventions sont réalisées dans les meilleurs délais selon disponibilité. En cas de force majeure (intempéries, panne, rupture de stock...), l'entreprise ne saurait être tenue responsable d'un retard.

### 8. Obligations du client

Le client s'engage à donner accès à l'installation, à fournir les informations nécessaires, à maintenir les installations conformes et à respecter les recommandations d'entretien.

### 9. Garanties

Les prestations sont garanties 1 mois à compter de l'intervention, uniquement sur la main-d'œuvre liée à la réparation effectuée. Les pièces sont garanties selon les conditions du fabricant.

### 10. Responsabilité

L'entreprise est tenue d'une obligation de moyens. Elle ne saurait être tenue responsable des conséquences d'une installation non conforme, vétuste ou d'un usage inapproprié.

La signature de la tablette suite à notre intervention implique pour le client la constatation de la remise en état de bon fonctionnement de son appareil. Elle dégage la responsabilité de l'entreprise en cas d'accident provoqué par des défauts de construction ou d'installation, soit par un mauvais usage de l'appareil, soit enfin par l'intervention d'un tiers faisant suite à nos travaux.

### 11. Assurances

L'Ets HERVOUET Yvon a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès d'AXA (N° de contrat: 636447270000) garantissant l'exercice de la profession pour les seuls dommages qui pourraient lui être imputés du fait de ses interventions.

### 12. Droit de rétractation

Le client particulier dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation pour tout contrat conclu à distance ou hors établissement, sauf demande d'intervention immédiate.

### 13. Contrats d'entretien

L'Ets HERVOUET Yvon propose des contrats d'entretien annuels pour chaudières à gaz et pompes à chaleur. Les conditions spécifiques (fréquence, tarif, obligations) sont précisées dans chaque contrat signé.

### 14. Protection des données

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement pour la gestion des interventions et la facturation. Conformément au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression via contact@hervouetyvon.fr.

### 15. Litiges et droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée. À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Nantes.

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

ETS HERVOUET YVON a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 17526/VM/2512 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à : Sas Médiation Solution - 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost

- Soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr

- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,

- Le nom, l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné,

- Un exposé succinct des faits,

- Copie de la réclamation préalable,

- Tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)